

PROVINCE DE HAINAUT : Complément Provincial de Retraite

**A MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENT ET
MEMBRES DU COLLEGE DU CONSEIL PROVINCIAL DU
HAINAUT**

Mesdames, Messieurs,

Je soussigné(e)⁽¹⁾ : Nom :

.....Prénom(s) :

domicilié(e) àcode postal

rue.....n° Bte

exerçant - ayant exercé ⁽²⁾ la profession

à l'Institution provinciale suivante ⁽³⁾ :

ai l'honneur de solliciter la liquidation d'un complément provincial, en vertu du régime des pensions provinciales, à ma retraite payée par le SDPSP à partir :

du ⁽⁴⁾ pour raison de ⁽⁵⁾ :

limite d'âge

invalidité prématurée - mise à la retraite d'office(art. 83 de la loi du 5/08/1978).

Pension anticipée

A l'appui de ma demande, je vous prie de trouver ci-jointes les pièces requises par le règlement. (voir pages 4 et 6).

§§§§§

Je déclare qu'à la date d'entrée en jouissance de mon complément provincial ⁽⁶⁾ :

Je n'exerce plus aucune activité professionnelle

J'exerce en cumul avec cette pension l'activité professionnelle suivante

.....
.....

§§§§§

RENSEIGNEMENTS DIVERS

1. Date et lieu de naissance :

2. N° national ⁽⁷⁾

3. Etat civil ⁽⁸⁾: Marié(e) Veuf(ve) Célibataire Séparé(e) Divorcé(e)

4. Numéro de téléphone éventuel :

5. E-mail éventuel :

6. Nom, prénoms du conjoint⁽⁹⁾ :

7. Lieu et date de naissance du conjoint⁽¹⁰⁾ :

8. N° national du conjoint ⁽¹¹⁾

9. Date du mariage :/...../.....

Date du décès :/...../.....

Date du divorce :/...../.....

10. Pension qui m'est ou me sera attribuée par un autre organisme que le Service Provincial des Pensions du Hainaut ⁽¹²⁾ :

a) nature et n° du brevet :

b) organisme liquidateur :

c) Montant et date de prise de cours :

§§§§§

JE M'ENGAGE A SIGNALER IMMEDIATEMENT AU SERVICE PROVINCIAL DES PENSIONS DU HAINAUT TOUTE MODIFICATION ULTERIEURE DE LA SITUATION RENSEIGNEE CI-DESSUS AINSI QUE TOUT CHANGEMENT QUI POURRAIT SURVENIR DANS MON ETAT-CIVIL.

J'AFFIRME SUR L'HONNEUR QUE LA PRESENTE DECLARATION EST SINCERE ET COMPLETE.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à, le

(signature)

INSTRUCTIONS

- La présente demande dûment complétée et signée doit être remise à la Direction de l'établissement dans lequel l'agent est en fonction, accompagnée d'un extrait d'acte de naissance établi sur papier libre.
- La Direction annexe les pièces prescrites par le 3) de l'art. 29 du règlement des pensions provinciales, savoir :
 - une copie des actes de nomination, promotions, augmentations et transmet sans aucun retard le dossier complet au Collège Provincial ;
 - une demande distincte par fonction doit être introduite pour les fonctions exercées dans des institutions différentes.
- Lorsqu'il s'agit d'une personne qui n'est plus en fonction, la demande de pension, accompagnée des pièces requises sera adressée directement au Service Provincial des Pensions du Hainaut.

§§§§§

REMARQUES IMPORTANTES

Le fait de remplir entièrement et correctement la présente demande est de nature à accélérer l'instruction du dossier de pension.

Toute demande incomplète sera automatiquement renvoyée soit au demandeur, soit à l'établissement duquel il relevait et l'instruction du dossier sera suspendue.

§§§§§

AIDE AU REMPLISSAGE DE LA DEMANDE DE PENSION DE RETRAITE

Voici les directives pratiques pour remplir correctement le formulaire « demande de pension de retraite ».

- (1) Indiquez votre nom et prénom(s) en LETTRES CAPITALES.
- (2) Biffez la mention « exerçant ou ayant exercé » et indiquez la nature de votre profession.(exemple : Educateur, employé d'administration...etc.)
- (3) Indiquez le nom de l'institution provinciale dans laquelle vous exerc(i)ez votre fonction.
- (4) Indiquez la date de prise de cours de votre pension. Cette date correspond au premier jour du mois qui suit l'âge auquel vous voulez prendre votre pension.
Exemple : Vous prenez votre pension à 60 ans et votre anniversaire est le 17/07/2010, la date de prise de cours de votre pension sera le 01/08/2010.
- (5) Cochez la case correspondante :

Limite d'âge : Si vous prenez votre pension à l'âge de **65 ans**.

Invalidité prématurée : Si vous êtes mis à la retraite pour cause d'inaptitude physique, reconnu inapte par le service médical compétent ou mis à la retraite d'office (article 83 de la loi du 5/08/1978).

Pension anticipée : Si vous prenez votre pension à partir de 60 ans.
- (6) Cochez la case correspondante. Si vous exercez une activité professionnelle après la date de prise de cours de votre pension de retraite, indiquez la profession que vous exercez.
- (7) Votre numéro national se trouve sur le haut de votre carte « Sis ».
- (8) Cochez la case correspondante.
- (9) Si vous n'avez pas de conjoint, indiquez la mention « néant ».
- (10) Si vous bénéficiez ou bénéficierez d'une pension attribuée par un autre organisme que le Service Provincial du Hainaut, remplissez les cases :
 - a) Nature et n° de brevet : exemple : Pension de survie n°26556699
 - b) Organisme liquidateur : exemple : Office national des pensions (ONP)
 - c) Montant et date de prise de cours : exemple : 566,54 € au 01/04/2006.Si vous ne bénéficiez ou ne bénéficierez pas d'une pension attribuée par un autre organisme que la caisse provinciale des pensions, indiquez la mention « néant ».

DOCUMENTS A ANNEXER A LA DEMANDE DE PENSION DE RETRAITE

- Copie des actes de nominations, promotions, augmentations.
- Un extrait d'acte de naissance établi sur papier libre.